

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur la commune d'Avully

21 décembre 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 23 novembre 2022;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 28 novembre 2022,

ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

Chemin du Vieux-Cèdre

à la voie commençant à la hauteur du 45, route d'Avully.

Cette dénomination, réalisée dans le cadre du plan localisé de quartier n° 30041, évoque la présence d'un cèdre tricentenaire qui fait partie du patrimoine naturel et visuel de la commune d'Avully.

Ce vieux cèdre du Liban est porté à l'inventaire cantonal des arbres. En 2007, il mesurait déjà 20 mètres de haut avec un diamètre de couronne de 10 mètres.

Code voie : 66150

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 23 décembre 2022